

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE BASSE NORMANDIE DU 28 JANVIER 2022

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Basse Normandie du 28 janvier 2022 à 09h30 fait à l'agence de Dozule, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Basse Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Il est rappelé en préambule qu'au vu du contexte sanitaire actuel, la réunion se déroule en visio/téléconférence.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 28/02/2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents :

Franck Corniere (RDP)

Nicolas Théveniaud (DA)

Corentin Catherin (RDP)

Franck Lacherez (RDP)

Absents : NA

Excusés :

Pascal Translin (RA)

Sebastien Lecarpentier (CSE)

La section SNEPS-CFTC souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

Questions chu :

- 1) D'après la consigne N°CPS-PER ORG_002-0 et la liste des risques spécifiques au CHU inclus au plan de prévention.

La section SNEPS CFTC voudrait connaître la raison exacte de cette consigne. Est-elle pour raison sanitaire ?

Réponse de la direction :

Le fait d'arriver en tenue civile et de repartir en tenue civile n'est pas lié spécifiquement au COVID mais porte sur l'aspect réglementaire.

Pour rappel, les agents perçoivent une prime dite « d'entretien » permettant de prendre en charge le nettoyage des tenues.

Si c'est le cas, les employés Challancin prennent-ils des risques à emmener ce linge contaminé chez eux et quel protocole de lavage doit-on mettre en place afin de limiter ces risques ?

Réponse de la direction :

Les vêtements jugés contaminés par le SARS-CoV-2 sont nettoyés à 60°C avec une lessive.

Les vêtements techniques ne pouvant pas supporter une telle température peuvent être lavés à 40 °C avec une lessive.

<https://www.inrs.fr/actualites/faq-nettoyage-entreprise.html#eb8e339d-6f62-49df-87fb-62c199e5a77b>

- 2) Plusieurs employés ont dans leur planning 6 jours travaillés sur 7 jours lissés. Bien entendu la société Challancin travaillant sur une planification semainière reste en accord avec le code du travail, mais pour le confort et surtout la santé de ses employés.

La section SNEPS CFTC aimerait savoir s'il y a possibilité de planifier sur 7 jours lissés et non en semainière ?

Réponse de la Direction :

La direction essaie toutefois de prendre en compte toutes les demandes des agents.

Cependant, le pôle planification doit prendre en compte les contraintes de l'exploitation de plus en plus nombreuses (demandes supplémentaires, indisponibilité des agents, arrêt maladie de toute dernière minute, arrêt COVID, congés, absences irrégulières...).

Questions TWISTO :

- 3) Dans la nuit du jeudi au vendredi l'agent N°2 prend son service de 23h45 à 5h30. Or, cet agent reste au dépôt de 23h45 à 01h00.

Serait-il possible qu'il prenne à 01h00 sachant que son bus ne part qu'à 1h10 ?

Réponse de la Direction :

Cette organisation a été souhaitée et mise en place par le client afin de garder une marge de manœuvre en cas de changement de départ des bus.

Le véhicule des coordinateurs est actuellement stationné au dépôt d'Hérouville saint clair.

- 4) Les agents l'utilisant préféreraient qu'il soit stationné si possible sur le dépôt de Giberville étant donné que le majeur parti des bus démarre de celui-ci ?

Réponse de la Direction :

Cette demande a déjà été effectuée plusieurs fois auprès du client.

Pour le moment le client ne nous a pas fait de retour positif.

Il a été convenu avec les coordinateurs CHALLANCIN que le véhicule serait stationné au dépôt Keolis Hérouville.

- 4) La section SNEPS CFTC souhaiterait que l'entretien du véhicule des coordinateurs soit mieux suivi, ce dernier étant tombé en panne le 10/12/2021 alors qu'il était censé partir en révision depuis plus d'un mois. Révision signalée par téléphone au responsable de site par le coordinateur 1 mois avant la panne.

Réponse de la Direction :

La direction signale en effet qu'il y a eu un retard au niveau de la programmation de la révision. La direction s'engage à assurer un meilleur suivi.

Question Ganil :

- 6) Plusieurs employés ont dans leur planning 6 jours travaillés sur 7 jours lissés. Bien entendu la société Challancin travaillant sur une planification semainière reste en accord avec le code du travail, mais pour le confort et surtout la santé de ses employés.

La section SNEPS CFTC aimerait savoir s'il y a possibilité de planifier sur 7 jours lissés et non en semainière ?

Réponse de la Direction :

La direction essaie toutefois de prendre en compte toutes les demandes des agents.

Cependant, le pôle planification doit prendre en compte les contraintes de l'exploitation de plus en plus nombreuses (demandes supplémentaires, indisponibilité des agents, arrêt maladie de toute dernière minute, arrêt COVID, congés, absences irrégulières...).

7) Mr CORNIERE demande pourquoi toujours autant de problème de remboursement de frais sachant que j'ai touché 160 euros mois de décembre et que Dozule a demandé 180 euros et quand je demande des explications on ne me répond pas de retour de saint Ouen.

Mr Cornière demande des explications sur paiement ?

Réponse de la direction :

Après vérification de la demande de remboursement en agence, celle-ci s'est avérée ne pas être correcte. En effet le nombre de kilomètre déclarés été supérieurs à la réalité, par conséquent le montant remboursé a été modifié.

La section SNEPS CFTC souhaite connaitre toute la procédure pour remboursement de frais et que l'on nous détaille exactement toutes les étapes de la validation au paiement ?

Réponse de la direction :

- Réception en agence de la demande
- Vérification en agence
- Validation en agence
- Envoie auprès du directeur des opérations hors Iles de France
- Validation par celui-ci
- Envoie à la comptabilité pour paiement
- Virement effectué par fréquence

8) SAINT LOUIS SUCRE :

Qu'elle est le devenir de saint Louis sucre pour l'année 2022 ?

Les agents sont très inquiets de la situation et cela n'aide pas pour l'ambiance du site.

La section SNEPS CFTC aimeraient qu'on rassure les agents, une communication écrite pourrait-elle être envisagé ?

Réponse de la direction :

A ce jour, CHALLANCIN n'a pas plus d'information à ce sujet.
Une communication sera faite par la direction si nécessaire.

9) La section SNEPS CFTC demande la liste actualisée des sites du secteur de Normandie (Dozulé et Cherbourg).

Réponse de la direction :

CARREFOUR MARKET ALENCON QUAKENBRUCK
CARREFOUR Hyper Hérouville St Clair
CARREFOUR Hyper Caen
CARREFOUR Hyper Mondeville
CARREFOUR Hyper BAYEUX
CARREFOUR Supply CARPIQUET EPI
KNORR BREMSE SYSTEMES POUR VUF
FARMACLAIR
BTT HONFLEUR
HOWMET S.A.S
LE MEMORIAL DE CAEN
INSTITUT STE MARIE
KEOLIS
KEOLIS - LOT 2 ACCOMPAGNEMENT BUS
ST LOUIS SUCRE S.A.
SACAB
CPAM DU CALVADOS
GANIL
CENTRE IMAGERIE MEDICALE DE BASSE NDIE
CHU CAEN
CHU CAEN - NOUVEAU PLATEAU CONSULTATION
CHU CAEN - URGENCES PEDIATRIQUES
ARS CAEN
TECHNICENTRE DE CAEN
SNCF GARE DE CAEN
MAIRIE DE MONDEVILLE
CFA CAEN
CFA ALENCON
MAISON JOHANES BOUBEE
CHAUVIN ARNOUX
DDTM CALVADOS
VEOLIA - GIBERVILLE

10) la section SNEPS CFTC demande pourquoi la société challancin a arrêté de fournir les masques obligatoires sur les sites ?

Réponse de la direction :

La direction confirme continuer à fournir les dotations de masques obligatoires sur les sites.
Par ailleurs, un suivi de cette dotation est assuré par la direction.

Bayeux Maison Johanes Boubée

11) Le plan de prévention étant dépassé depuis le 30/10/2021.

La section SNEPS CFTC exige que le plan de prévention soit remis à jour ?

Réponse de la direction :



La Direction avait déjà évoqué le point avec le client. Le client à été relancé et a donc contacté le directeur d'agence le 26/01 en ce sens.
Le PDP va donc être déployé et mis à disposition des agents dès la semaine prochaine.

12) La Maison Johanes Boubée exige que les agents plombent et déplombe les camions mais aucune note de service Challancin a été mis en place sur ce sujet.

La SNEPS CFTC demande des explications sur cette pratique ?

Réponse de la direction :

Cette mission fait partie des prérogatives d'un agent de sécurité et est indiqué dans les consignes du site.

13) Après 19h ou 20h, le chargement nous demande de surveiller et de remplir les papiers du chauffeur.

La SNEPS -CFTC demande des explications sur cette pratique ?

Réponse de la direction :

La direction indique que le fait de surveiller un chargement entre dans les missions d'un agent de sécurité.
Concernant le second point, La Direction souhaite obtenir plus de précisions sur le type de document rempli par l'agent ainsi que le type d'information qui y est inscrit afin de faire le point.

14 / Question supplémentaire posée ce jour :

Le SNEPS CFTC avoir le planning des prochaines réunions RDP.

Réponse de la direction :

Ci-dessous les prochaines dates de réunion RDP :

- 25-mars-22
- 20-mai-22
- 22-juil-22
- 30-sept-22
- 25-nov-22

Fin réunion 10h40.

THEVENIAUD NICOLAS
DIRECTEUR D'AGENCE

Etablissement CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE-DOZULE
Adresse, 15 grande rue 14430 DOZULE
RCS 341152395
N° SIRET 34115239500156
Tél : 0231940090 / fax : 0231280798
Mail : agencecaen@challancin.fr